

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023**

| | |
|---|---|
| N°DCM-2023-012 OBJET : FINANCES Compte administratif 2022 Budget annexe assainissement | L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers : Étaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT. Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. JANNET. Absent : néant. |
| Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 26 | |

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2022 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 211 760,25 € et les recettes à la somme de 268 272,96 € (l'excédent de fonctionnement 2021 s'élevant à 342 154,66 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

| Chapitre | Dépenses de fonctionnement 2022 | BUDGET 2022 | Mandats émis |
|---|------------------------------------|-------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 79 500,00 | 14 912,91 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5,00 | 0,29 |
| 66 | Charges financières | 14 850,00 | 6 369,89 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 000,00 | 1 000,00 |
| 042 | Opération d'ordre entre sections | 200 000,00 | 189 477,16 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | 211 760,25 € |

... / ...

| Chapitre | Recettes de fonctionnement 2022 | BUDGET 2022 | Titres émis |
|---|--|-------------|---------------------|
| 70 | Produits des services : redevances et PAC | 200 000,00 | 226 954,88 |
| 77 | Produits exceptionnels indemnité Béton Châtillonnais | 10 900,00 | 10 923,99 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 31 000,00 | 30 394,09 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | 268 272,96 € |

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 804 805,58 € et les recettes à la somme de 245 227,16 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 784 641,43 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

| Chapitre | Dépenses d'investissement 2022 | Mandats émis |
|--|--|---------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 30 394,09 |
| 16 | Emprunts et dettes | 36 183,62 |
| 21-23 | Opérations d'investissement | 738 227,87 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 804 805,58 € |

| Chapitre | Recettes d'investissement 2022 | Titres émis |
|--|---------------------------------|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 55 750,00 |
| 040 | Opération d'ordre entre section | 189 477,16 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 245 227,16 € |

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 5 369 697,17 € en dépenses (frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration) et 5 202 403,00 € en recettes (emprunt Banque Postale et subventions de l'AERMC et du Département pour la construction de la nouvelle station d'épuration). Le coût prévisionnel des travaux de reconstruction de la STEP est estimé à 5 811 862,00 € H.T. et la mission de maîtrise d'œuvre à 311 729,95 € H.T.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 398 667,37 €.
- un excédent en section d'investissement de 225 063,01 €.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification
Le : 15/03/23

Et dépôt en Préfecture
Le : 15/03/23



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.